

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Mardi 09 janvier 2024 à 20h 00 salle de conseil

Présents : Mmes. Delaune, Guilloy, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absents : Mme Brault, Mr Leroy Battu

Secrétaire : Mr Louveau

Assistaient à la réunion : M Léon, M Désiré

ORDRE DU JOUR :

- Intervention société ENOE projet d'une centrale agrivoltaïque domaine de la Charpagne
- Projet réhabilitation mise aux normes et agrandissement bâtiment ancienne poste
- Mission SPS et contrôle technique, mission étude de sol, demande subvention DETR plan de financement
- Questions diverses

Le maire annonce que le compte rendu de la séance précédente sera présenté à la prochaine réunion de conseil

1. Intervention de la société Enoé pour un projet de centrale agrivoltaïque

La société Enoé présente au conseil municipal un projet envisagé par la société Enoé et le Gaec Laborie, à savoir la construction et l'exploitation d'une centrale agrivoltaïque au Domaine de La Charpagne, sur la commune de Prissac, sur des terrains à pâturage bovin. Deux représentants de la société sont présents, accompagnés de Mr Noygues, exploitant agricole du site.

Ce projet agrivoltaïque porte sur une surface d'étude d'environ 100 hectares. La société Enoé est présente sur toute la chaîne du projet : développement, construction et exploitation, avec engagement de démantèlement de ses centrales en fin de cycle.

Un tel projet s'intègre directement dans le cadre de la stratégie française pour l'énergie et le climat, ayant pour objectif la neutralité carbone en 2050. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (30 mars 2023) encadre le développement des projets photovoltaïques sur terrains agricoles. La société ENOE sollicite donc la commune en ce sens.

Considérant le profil de la société Enoé, ses références et sa capacité à mener le projet;
considérant la compatibilité du site étudié par la société Enoé avec l'implantation d'une centrale agrivoltaïque sous réserve du respect des contraintes locales;
considérant les engagements pris par la société Enoé auprès du conseil municipal;
considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier à la commune,

Sur exposé du maire et après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- se prononce favorablement au projet agrivoltaïque présenté,
- autorise la société ENOE à mener les démarches (notamment consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet ;
- autorise la société ENOE à déposer les demandes d'autorisation ;
- autorise le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il s'agit à ce stade d'autoriser la poursuite de l'étude du projet et non de valider le projet dans sa globalité.

2. Réhabilitation, agrandissement et mise aux normes de l'ancienne Poste

Le projet de rénovation et d'agrandissement du bâti de l'ancienne poste, ainsi que sa mise aux normes pour accueillir des personnes à mobilité réduite, induit des travaux dont le montant prévisionnel s'élève à 615 963,70 € HT. Le maire souhaite financer ce projet en sollicitant des subventions de l'État (DETR), du Département (FAR Action rurale) et de la CdC MOVA.

Le maire propose de réunir la commission « travaux » mardi 16 janvier pour analyser ce projet.

Le choix des bureaux de contrôle (missions de contrôles techniques et sécurité) est reporté à la prochaine réunion de conseil.

3. Questions diverses

Village d'avenir

Le maire confirme que le dossier de la commune de Prissac, commune qualifiée « commune de centralité », est retenu. Les axes choisis par la commune sont le patrimoine, avec le devenir et l'aménagement du musée, le logement, avec la sortie de vacance des biens immobiliers dans le bourg, et la santé, avec le cabinet médical et l'offre de soins élargie.

L'État s'engage auprès de la commune en lui offrant une ingénierie gratuite et une aide à la recherche des financements.

Concernant les villages d'avenir, les élus souhaitent savoir s'il est possible d'inscrire des projets privés, notamment celui de la boucherie. Le maire se renseignera lors de prochaines réunions ou rencontres.

La Poste

Le maire a participé à une réunion de présence postale territoriale, et il présente une évolution possible des agences postales communales (APC), à l'initiative de La Poste. Il souhaite inscrire l'agence de Prissac parmi les agences amenées à évoluer, en offrant plus de services et dont les missions tendent vers celles des « maisons de services ».

École

Le maire et l'adjoint en charge des affaires scolaires réfléchissent au meilleur moyen d'isoler la salle de motricité de l'école. Le maire a demandé des devis pour isoler la façade de ce bâtiment. Une alternative est possible : changer le mode de chauffage de l'école par une pompe à chaleur ou une climatisation réversible. Les deux options seront étudiées, ainsi qu'une éventuelle végétalisation de la cour de l'école (pour descendre la température de quelques degrés en période de forte chaleur).

Illumination de Noël

Le maire a reçu des retours positifs sur les illuminations de fin d'année ; il en fait part aux conseillers.

Hangar au terrain des ULM (suite aux dégâts de la tempête)

Les assurances n'ont toujours pas donné de réponse à la commune. Pour la reconstruction d'un hangar, la commune se heurte aux contraintes d'urbanisme : le terrain est situé en zone N (naturelle), zone qui ne permet pas de construction ou reconstruction.

Totem du Parc Naturel de la Brenne

Le totem est livré à la maire et il doit être installé. Les avis divergent quant à l'emplacement de cette signalétique. Le maire propose à la commission travaux de venir un peu plus tôt le 16 janvier afin de choisir l'implantation du totem.

Le défenseur des droits

Dominique SABOURAULT, défenseur des droits, reçoit en sous-préfecture du Blanc, les lundis sur rendez-vous. Le maire rappelle ses missions : « *Autorité constitutionnelle indépendante, le Défenseur des Droits veille au respect des droits et libertés par toute personne publique ou privée, A ce titre, il est chargé de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les services publics, de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations prohibées par la*

loi, de promouvoir l'égalité et de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité. »

Vol des gouttières en cuivre de l'église de Prissac

De nouveau, la commune déplore le vol des gouttières en cuivre de l'église (3 églises ont subi le même sort la même nuit !). Les élus s'interrogent sur l'opportunité d'installer des caméras de vidéosurveillance.

Tour de Table

M. Renaud demande la date à partir de laquelle les nouveaux circuits de ramassage des ordures ménagères seront effectifs. A ce jour, bien que la plupart des bacs « redevance incitative » aient été livrés, le mode de ramassage est inchangé jusqu'aux nouvelles instructions du Symctom.

M. Biardeau demande au maire s'il a pu faire avancer le dossier du chemin occupé à Theuret. Il demande si la commune est en droit d'envisager une procédure juridique dans le cas où ce chemin n'est pas débouché et accessible au public. Le maire est toujours en attente de compléments d'information.

Mme Delaune rapporte qu'un foyer des Prots du Chatelier demande l'installation d'un éclairage public à proximité de son habitation. Dans le même registre, certains estiment que la rue Robert Nogrette nécessiterait un éclairage plus tôt le matin et plus tard le soir en période hivernale.

Mme Delaune, coordonnatrice élue du Téléthon 2023, annonce une récolte de fonds de 3 367 euros pour 2023. Les activités des bénévoles ont rencontré un franc succès ; merci à eux !

Mme Guilloy annonce la Nuit de la lecture le 21 janvier à 20h30 à la médiathèque. C'est une animation nationale pour laquelle les bénévoles de la médiathèque proposent des lectures. Le thème imposé en 2024 : le corps.

M. Louveau signale des soucis de stationnement au hameau de Beauvais. Des riverains garent leur(s) véhicule(s) le long de route (très étroite) et gênent ainsi la circulation.

M. Jouot rapporte quelques éléments du dernier conseil communautaire :

- Les Restos du cœur sont présents sur le territoire de la CdC et ils livrent les denrées par camion. Un foyer de Prissac bénéficie de ce service.
- Le projet de la micro-crèche dans la commune de Lignac avance. Quel sera le devenir des assistantes maternelles du territoire ?
- La fourrière intercommunale se met en place doucement...Le maire rappelle que la commune de Prissac est dotée d'un lecteur de puces pour les animaux errants.

M. Jouot remercie les agents de l'école pour leur réactivité pour assurer « au pied levé » les remplacements d'agents indisponibles. Il les félicite de maintenir ainsi la continuité du service public pour les enfants scolarisés.

Levée de séance 23h00